



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les producteurs de viande bovine des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC

M. François Colson, Vincent Chatelier, Didier Desarmenien

Citer ce document / Cite this document :

Colson François, Chatelier Vincent, Desarmenien Didier. Les producteurs de viande bovine des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC. In: Économie rurale. N°220-221, 1994. Les revenus agricoles. Session de printemps 1993, 13 et 14 mai, au IAM de Montpellier, organisée par Jean-Pierre Butault, Bernard Delord et Patrick Rio, chercheurs au Département Economie et Sociologie Rurales de l'INRA. pp. 131-135;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4628>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_220_1_4628

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The CAP reform and its consequences for cattle breeders of the leading french region for beef production.

The simulations of the consequences of the CAP reform have been carried out on 400 cattle breeders of the FADN (RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole) of the {RENV Pays de la Loire}, representative sample of the 44 000 cattle farmers of this leading french region for beef production. They show a little increase of the incomes of most cattle breeders from 1991 to 1996 (+ 11% on an average). This weak enlargement results from a very large augmentation of direct payments but it is not enough to make up for the important decrease occurred between 1989 and 1991 (- 27% on an average). Favourable to three out of farms, the CAP reform penalises the most specialised beef farms with high level of animal intensification and leads most of intensive beef farmers to increase their forage areas in order to reduce their animal intensification level.

Résumé

Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC ont été réalisées à partir de l'échantillon RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), pour 400 exploitations représentatives des 44 000 éleveurs de la région des Pays de la Loire. Elles laissent prévoir une légère augmentation du revenu moyen (+ 11%) des éleveurs de bovins de 1991 à 1996. Cette évolution, qui s'accompagne d'une très forte augmentation des aides directes, est toutefois insuffisante pour compenser - à structure et productivité constantes - la forte dégradation intervenue de 1989 à 1991 (- 27 %). Favorable pour trois exploitations sur quatre, la réforme pénalise les exploitations fortement spécialisées en viande bovine avec des chargements élevés et encourage les éleveurs de bovins viande les plus intensifs à accroître leur surface fourragère pour diminuer leur chargement.

LES PRODUCTEURS DE VIANDE BOVINE DES PAYS DE LA LOIRE FACE A LA REFORME DE LA PAC

François COLSON, Vincent CHATELIER, Didier DESARMENIEN - INRA-Economie - Nantes

Résumé :

Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC ont été réalisées à partir de l'échantillon RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole), pour 400 exploitations représentatives des 44 000 éleveurs de la région des Pays de la Loire. Elles laissent prévoir une légère augmentation du revenu moyen (+ 11 %) des éleveurs de bovins de 1991 à 1996. Cette évolution, qui s'accompagne d'une très forte augmentation des aides directes, est toutefois insuffisante pour compenser - à structure et productivité constantes - la forte dégradation intervenue de 1989 à 1991 (- 27 %). Favorable pour trois exploitations sur quatre, la réforme pénalise les exploitations fortement spécialisées en viande bovine avec des chargements élevés et encourage les éleveurs de bovins viande les plus intensifs à accroître leur surface fourragère pour diminuer leur chargement.

THE CAP REFORM AND ITS CONSEQUENCES FOR CATTLE BREEDERS OF THE LEADING FRENCH REGION FOR BEEF PRODUCTION.

Summary :

The simulations of the consequences of the CAP reform have been carried out on 400 cattle breeders of the FADN (RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole) of the {RENV Pays de la Loire}, representative sample of the 44 000 cattle farmers of this leading french region for beef production. They show a little increase of the incomes of most cattle breeders from 1991 to 1996 (+ 11% on an average). This weak enlargement results from a very large augmentation of direct payments but it is not enough to make up for the important decrease occurred between 1989 and 1991 (- 27% on an average). Favourable to three out of four farms, the CAP reform penalises the most specialised beef farms with high level of animal intensification and leads most of intensive beef farmers to increase their forage areas in order to reduce their animal intensification level.

L'étude¹ vise à analyser les conséquences de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) sur le revenu des producteurs de viande bovine de la région des Pays de la Loire et à évaluer leurs marges de manoeuvre face à ces nouvelles conditions de production. Le choix du champ de l'étude, la région des Pays de la Loire, première région française productrice de viande bovine (19 % du tonnage de gros bovins, SCEES - INSEE, 1990), se justifie par la présence de systèmes d'élevage bovins intensifs particulièrement sensibles à la réforme.

I - OUTILS ET METHODE DE SIMULATION

Afin d'étudier les conséquences de la réforme pour l'ensemble des éleveurs de bovins de la région, nous avons choisi un échantillon de 400

exploitations bovines. Cet échantillon de comptabilités de l'année 1989 est issu du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) des Pays de la Loire qui compte au total 500 exploitations représentatives de l'agriculture régionale. La construction d'une typologie adaptée, basée sur les caractéristiques du troupeau bovin et du système fourrager de chaque exploitation, s'est avérée nécessaire pour tenir compte de la diversité des systèmes de production.

Pour chacun des systèmes techniques, l'échantillon RICA pondéré assure une bonne représentation des exploitations à temps complet (plus de 8 Unités de Dimension Economique, UDE).

Pour étudier les conséquences de la réforme, appliquée progressivement de 1993 à 1996, nous présentons les résultats des simulations de l'évolution du revenu moyen des éleveurs, à structure constante, en deux étapes :

¹ Elle a été réalisée, pour la 1ère partie, dans le cadre d'un contrat avec le Ministère de l'Agriculture (DEPSE / DPE).

- de 1989 à fin 1991, en appliquant les baisses de prix des produits agricoles observées sur cette période,

- de 1991 à 1996, en appliquant aux résultats de 1991 (obtenus par simulation) l'ensemble des mesures communautaires prévues dans le cadre de la réforme de la PAC.

Les hypothèses d'évolution des prix sont celles proposées par le Ministère de l'Agriculture. Elles ont été affectées à la valeur de la production (produit brut) de 1989 et de 1991, sans aucune variation de volume, sauf pour le lait (quota laitier réduit de 2 % de 1991 à 1996) et pour les céréales (gel de 15% des surfaces en cultures) lorsque les agriculteurs dispose de plus de 17 hectares² de cultures (céréales, y compris maïs ensilage, oléagineux et protéagineux).

En compensation de ces baisses de recettes, les aides prévues dans le cadre de la réforme ont été intégrées au niveau du poste "subventions". Le montant des aides au secteur végétal a été calculé au niveau régional sur la base des rendements de référence présentés par le Ministère pour l'étude, en tenant compte d'un rendement différent pour le maïs et pour les céréales à paille. Les aides au secteur animal ont été, conformément aux décisions communautaires, modulées en fonction du niveau de chargement (plafonnement au-delà de 2 UGB/ha SFP et majoration de 30 ECU par bovin primé en deçà de 1,4 UGB/ha SFP).

Tableau 1 - Les systèmes bovins des Pays de la Loire



Source : SCEES-RICA 1989, INRA-Nantes

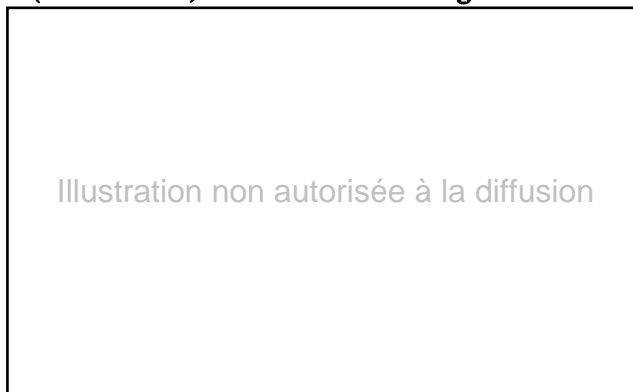
II - LES EFFETS MECANQUES DE LA REFORME

L'étude des effets mécaniques de la réforme à structure constante repose sur la variable ("revenu net d'exploitation par travailleur familial") (RNE/UTAF), qui permet d'atténuer les différences de dimension économique entre systèmes de production.

² Cette surface correspond, en moyenne pour la région, à une production de 92 tonnes de céréales ; seuil au-delà duquel l'agriculteur est contraint au gel.

Dans l'hypothèse de la réforme, les projections à structure constante montrent une légère augmentation du revenu moyen des éleveurs de 1991 à 1996 (+ 11 % en francs courants). Cette progression ne permet cependant pas, loin s'en faut, de retrouver le niveau de 1989, mais la chute brutale du revenu que les éleveurs subissent depuis quelques années devrait être enrayerée.

Tableau 2 - Evolution du revenu moyen (RNE/UTAF) des éleveurs de la région



Source : SCEES-RICA 1989, INRA-Nantes

L'amélioration du revenu concerne six des sept systèmes techniques étudiés. La progression est plus faible chez les systèmes laitiers (7 à 9 %) comparativement aux systèmes allaitants, mais ces derniers présentent encore des revenus très faibles en 1996. Le système taurillon est le seul à connaître, de 1991 à 1996, une nouvelle baisse (15%) de son revenu moyen, ce dernier se situant en 1996 au tiers de celui de 1989. Ce système intensif spécialisé en viande bovine est, conformément aux projets annoncés, le grand perdant de la réforme.

L'évolution favorable du revenu moyen des éleveurs de bovins des Pays de la Loire s'explique essentiellement par l'augmentation des aides directes qui fait plus que compenser les baisses de prix des produits agricoles. Ce phénomène de sur-compensation est dû à l'attribution d'aides directes importantes pour les cultures intra-consommées (une partie des céréales à paille et le maïs ensilage) qui représentent près de 55% de la SCOP (Céréales Oléagineux Protéagineux) détenue par les éleveurs de la région.

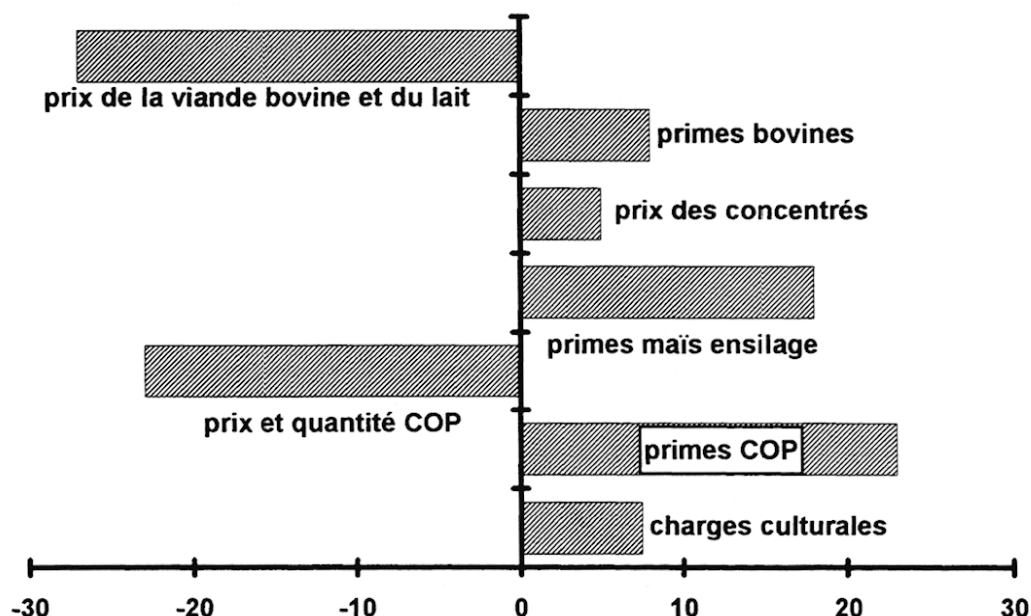
Globalement sur la région, la baisse de 15% du prix de la viande bovine, cumulée à la diminution des quotas laitiers de 2% et à la baisse du prix du lait de 2,5% n'est pas totalement compensée par l'augmentation des aides bovines et la diminution du prix des concentrés. C'est l'addition de la prime maïs ensilage (2 070 F / ha, soit 19 100 F par exploitation bovine en moyenne) qui permet de renverser la tendance ; cumulée aux effets précédents, l'évolution devient alors positive (+ 5 600 F par exploitation).

Après réforme de la PAC, le montant moyen des aides directes est d'environ 58 000 F par exploitation alors qu'il n'était que de 13 000 F en

1989. Le poids des aides est particulièrement important dans les systèmes allaitants et chez les producteurs de taurillons pour lesquels les subventions d'exploitation représentent plus d'une

fois et demie le revenu ; elles sont nettement plus faibles, bien que non négligeables, dans les systèmes mixtes et laitiers.

Graphe 1 - Les effets négatifs et positifs de la réforme, en moyenne par éleveur (variation 91-96, en milliers de francs)



Au sein de chacun des systèmes de production analysés, le montant des aides perçues par les éleveurs est corrélé à la dimension économique des unités de production. La concentration des aides directes après réforme est cependant plus faible : les 20% des agriculteurs les plus aidés perçoivent "seulement" 45% des aides contre 62% en 1989. Dans les nouvelles conditions de prix, les aides directes apparaissent indispensables pour assurer la pérennité de la grande majorité des exploitations bovines de la région des Pays de la Loire.

III - LES EFFETS DIFFERENCIÉS DE LA RÉFORME

L'évolution du revenu moyen masque de grandes disparités au sein même de chaque système de production. Dans chacun d'entre eux, des exploitations améliorent leur revenu de 91 à 96 alors que d'autres le dégradent. Sur l'ensemble des Pays de la Loire, du seul fait de la réforme, 5% des éleveurs devraient connaître une baisse sensible de leurs résultats de 1991 à 1996, alors que, dans le même temps, 20% connaîtront une nette amélioration.

Les évolutions apparaissent plutôt défavorables pour les exploitations fortement spécialisées en viande bovine avec des chargements élevés (naisseurs-engraisseurs, taurillons) et, dans une moindre mesure, pour les élevages laitiers et les élevages mixtes assurant la nourriture des animaux essentiellement à base d'herbe. Par contre, la réforme avantage les exploitations laitières spécia-

lisées avec des surfaces en maïs ensilage importantes. Les exploitations de type allaitant, ne présentant pas un chargement pas trop élevé, notamment celles qui ont réalisé une diversification vers les cultures ou vers l'élevage hors sol, sont également confortées par les décisions du 21 mai 1992.

Malgré des sensibilités assez différentes, la réforme de la PAC apporte peu de modifications à la hiérarchie des revenus entre éleveurs. La dimension économique de l'exploitation et la productivité des facteurs de production restent des déterminants essentiels des revenus agricoles les plus élevés.

Les différences de sensibilité à la réforme ont trois origines : le chargement bovin, le niveau de spécialisation, les rendements céréaliers. Si en 1989, l'intensification est globalement payante dans chaque système, après réforme, elle est souvent remise en cause dans les systèmes allaitants, et notamment chez les naisseurs-engraisseurs, où les exploitations très intensives (naisseurs-engraisseurs + achats) sont fortement pénalisées. Pour ces exploitations, la prime au maïs ensilage ajoutée aux primes bovines ne suffit pas en général à compenser la chute importante du produit bovin (-15%), surtout si la spécialisation en viande bovine est très marquée. Globalement, la fragilité des exploitations spécialisées en viande bovine est encore accrue par la réforme. Leur nombre et leur poids économique devraient encore régresser dans les années à venir.

Au sein des systèmes laitiers, la culture exclusive de l'herbe est remise en cause par la réforme qui favorise les exploitations ayant développé leurs surfaces en maïs ensilage : surfaces désormais primées à hauteur de 2 000 F / ha. Dans les systèmes laitiers, les troupeaux de race Normande à vocation lait et viande se trouvent en moyenne pénalisés par rapport à ceux de race Holstein où le produit viande rapporté au produit brut lait est proportionnellement plus faible.

Enfin, l'attribution d'aides directes forfaitaires à l'hectare, découplées du rendement individuel, avantage légèrement les exploitations ayant des rendements inférieurs à celui de référence. Cet avantage relatif attribué aux exploitations à faibles rendements s'accroît avec la surface en céréales, mais l'intérêt d'obtenir une bonne productivité céréalière demeure.

Les gains de productivité auront également un impact très important sur l'évolution du revenu des agriculteurs. Ainsi la simulation d'un gain de 1% par an à la variable "excédent brut d'exploitation - aides directes" permet d'accroître le revenu moyen des éleveurs de la région d'environ 5 000 F (+ 10%) par rapport au revenu calculé, après réforme de la PAC, sans prise en compte de ce phénomène. Si, en moyenne, ces gains de productivité semblent compenser l'effet de dépréciation de la valeur des aides due à l'inflation, leur impact est surtout important chez les exploitations peu dépendantes des subventions, notamment les systèmes laitiers.

IV - LES STRATEGIES D'ADAPTATION

Face aux nouvelles modalités de la PAC, les agriculteurs vont adapter leur système de production pour essayer de maintenir ou accroître leur revenu. Pour prendre en compte cette réaction des agriculteurs, nous avons procédé en deux étapes. A surface constante, dans un premier temps, nous avons simulé les conséquences d'une optimisation des déclarations d'assolement - tout particulièrement du maïs ensilage - par les producteurs. Dans une deuxième étape, nous avons cherché à évaluer les besoins d'agrandissement des exploitants cherchant à maximiser les aides bovines auxquelles ils peuvent prétendre, compte-tenu de la dimension de leur cheptel.

1 - Des marges de manoeuvre réduites à surface constante

A surface constante, l'optimisation des déclarations concerne principalement les exploitations dont les caractéristiques techniques sont proches, soit du seuil de gel, soit des seuils de chargement donnant droit aux aides à l'extensification ou permettant d'éviter un plafonnement des primes bovines. Le transfert d'une surface limitée de la SCOP à la SFP peut alors permettre à l'agriculteur d'éviter la contrainte de gel ou de bénéficier du supplément de prime de 30 ECU par bovin primé pour les élevages extensifs. Cette opportunité concerne environ 10 000 exploitations sur la région des Pays

de la Loire, soit près de 20% des agriculteurs, auxquels elle permettra d'accroître le revenu en moyenne de quelques milliers de francs par an, rarement de plus de 10 000 F.

Dans l'hypothèse, à surface constante, d'une déclaration optimale des agriculteurs, plus de 90% des surfaces en maïs ensilage devraient être déclarées en SCOP et bénéficier de la prime céréales. Ainsi, la surface gelée sur l'ensemble des Pays de la Loire devrait avoisiner les 120 000 hectares, soit 12% de la SCOP évaluée par le RICA. Cependant, il est probable que certains agriculteurs, notamment les éleveurs, préfèrent pour des raisons diverses, ne pas geler. En l'absence d'enquêtes, il convient donc de rester prudent quant à l'interprétation des résultats issus de ces simulations.

2 - Un encouragement à l'agrandissement pour les éleveurs intensifs

L'analyse comparative de différentes stratégies d'adaptation, effectuées sur quatre exploitations types du réseau "Éleveur de Bovin Demain" de l'Institut de l'Élevage (EBD, 1992), montre que les stratégies extensives avec agrandissement sont parmi les plus attrayantes. En augmentant la surface en SFP, sans accroître le cheptel primable et en réduisant ainsi le chargement, elles permettent d'accroître le potentiel de primes bovines sans entraîner de diminution des primes céréales. L'intérêt d'une telle stratégie n'exclut pas pour autant la possibilité de stratégies "céréalières" ou "bovines intensives" impliquant l'une et l'autre un accroissement de la productivité du travail.

L'extensification par agrandissement est surtout intéressante quand elle permet, à cheptel constant, de passer en dessous du seuil de 1,4 UGB PAC / ha SFP, évolution d'autant plus facile que le chargement initial est proche de ce seuil. Ces stratégies "extensives" sont faciles à mettre en oeuvre car l'accroissement de la quantité de travail est faible et le risque financier est inchangé. De plus, leur réussite est indépendante des potentialités agronomiques et des performances technico-économiques des exploitations.

Pour les 10 400 exploitations bovines de la région dont le chargement est compris entre 1,4 et 2 UGB PAC/ha SFP l'aide moyenne par hectare repris pour atteindre le seuil de 1,4, varie, en moyenne de groupe, de 590 F pour les lait-viande intensifs (6 ha à reprendre) à 2 300 F pour les naisseurs-engraisseurs (5 ha à reprendre).

Les 3 500 exploitations viande dont le chargement est supérieur à 2 UGB PAC/ha SFP sont également fortement incitées à s'agrandir pour diminuer le chargement jusqu'à ce seuil (1 700 F/ha), voire éventuellement jusqu'à 1,4 UGB/ha SFP (1 300 F/ha). La surface à reprendre est cependant très importante (29 ha pour les naisseurs-engraisseurs, dont 15 ha pour passer d'un chargement de 2 à 1,4). Nulle pour les laitiers spécialisés, cette incitation se situe aux environs de

500 F par hectare repris pour les exploitations à orientation lait-viande.

Pour la région des Pays de la Loire, on estime à 120 000 hectares de pâtures, le besoin en surfaces des 7 000 exploitations des systèmes viande susceptibles de maximiser les primes (185 millions de francs pour la région, soit 1 500 F en moyenne par hectare repris). A cette surface déjà importante, il faut rajouter environ 100 000 hectares de prairies susceptibles d'intéresser 7 000 exploitations des différents systèmes laitiers pour des augmentations de primes plus faibles (60 millions pour la région, soit 600 F/ha repris).

Ces encouragements financiers à l'extensification auront certainement des répercussions sur le marché foncier régional. Si les projections démographiques à l'horizon 1995 [Colson et Désarménien (1990); Agrifutur (1991)] laissent présager la libération d'environ 250 000 hectares, il faut noter que les besoins de surfaces sont inégalement répartis entre les zones intensives et des zones où la culture de l'herbe domine mais qui sont aussi celles où la déprise des terres est la plus forte.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AGRIFUTUR (1991). - **Quelle agriculture à l'horizon 2000 dans les Pays de la Loire.** Document de synthèse. Angers. Juillet.

APCA (1992). - **L'adaptation de la Politique Agricole Commune : analyses et marges de manoeuvre.** In **Chambres d'Agriculture**, Supplément au n°796. Publication de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, janvier.

BIMA (1992). - **La réforme de la PAC.** In **Bulletin d'Information du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt**, n°1392, 24 juillet.

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE (1992). - **Compte-rendu de la Commission Développement Economie : "La Réforme de la PAC".** Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire. Angers. 10 juillet.

COLSON F., DESARMENIEN D. (1991). - **L'avenir des producteurs de viande bovine des Pays de la Loire.** Dossier réalisé à l'initiative de Jean BATARD, secrétaire général de la CNMCCA et de Joseph BALLE, président de la CFCA. Nantes. Janvier. 50 p. + annexes.

COLSON F. et alii (1992) - **Les exploitations bovines de la région des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC.** 28 p. INRA Nantes

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1992). - **La réforme de la Politique Agricole Commune : propositions de la Commission et argumentaire.** Bruxelles. Janvier. 18 p.

E.B.D. (1991). - **Projet de réforme de la PAC : incidences économiques dans les systèmes d'exploitation avec des**

CONCLUSION

Globalement, les exploitations bovines des Pays de la Loire, et de façon plus générale des régions de production fourragère intensive de l'Ouest de la France, devraient se trouver confortées par la réforme telle qu'elle est actuellement mise en oeuvre. Conçue pour limiter la croissance des importations de produits de substitution des céréales, la réforme tend en effet à consolider les systèmes de production qui font consommer par les animaux les céréales produites sur l'exploitation.

La réussite de cette réforme qui vise à assurer une meilleure adaptation de l'offre à la demande pour les productions excédentaires de céréales et de viande bovine, est liée à sa capacité à stabiliser le revenu des producteurs. Elle est également dépendante d'une compatibilité avec les exigences de la négociation du GATT, dont l'issue sera elle aussi déterminante, non seulement pour le maintien de la capacité exportatrice de l'agriculture française, mais aussi pour la pérennité d'un grand nombre d'entreprises agricoles.

bovins - **Premières simulations à partir des références E.B.D.** Travail collectif du dispositif E.B.D. coordonné par C. PERROT. novembre.

E.B.D. (1992). - **Les systèmes de production en viande bovine en Pays de la Loire et Deux Sèvres : fiches synthétiques.** Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire. Angers. Janvier. 20 pages.

GEB - ITEB (1991). - **Les systèmes de production bovine dans les Pays de la Loire d'après le RGA de 1988.** Janvier. 54 pages + annexes.

GUYOMARD H., MAHE L.P. (1991). - **La réforme de la PAC : une révolution ou un grand pas dans la bonne direction ?** Document de travail n° 91 - 05. Unité politique agricole et modélisation. E.N.S.A., Département des Sciences Economiques et Sociales de Rennes, I.N.R.A., Station d'Economie et Sociologie Rurales de Rennes. Rennes. Décembre. 34 pages.

LOYAT J. (1991). - **La réforme de la politique agricole communautaire : une évaluation par le modèle ECAM.** Session d'automne de la S.F.E.R.. IAM Montpellier. 28 et 29 novembre.

MATHIEU M.A., RAMANANTSOA J. (1992). - **Quelles perspectives pour l'agriculture française après la réforme de la PAC ?** In **Economie et statistique**, n° 254-255, mai - juin, pp. 63-73.

SCEES - INSEE (1990). - **Recensement agricole 1988 - Principaux résultats - Pays de la Loire.** In **Agreste, Analyses et Etudes**, n°1, 32 pages.